



BUREAU RESTREINT DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION TELEPHONIQUE du 05 SEPTEMBRE 2019
à 17h00

Présidence: GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

1- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

Le Directeur Administratif informe le Bureau sur les points ci-dessous :

1.1- Ententes des clubs

Fabrice DURAND informe le Bureau des demandes d'entente suivantes dans les compétitions seniors.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins 3 licenciés de la catégorie.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.
- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.
- 4 joueurs pour une équipe U9.
- 3 joueurs pour une équipe U7.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

Le Bureau dit aux clubs visés par un avis défavorable ci-dessous qu'ils sont exclus de l'équipe en entente dans laquelle ils se sont pourtant déclarés.

| Catég. | Compét. | Clubs | Dénomination | Avis du Bureau |
|--------|---------|------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------|
| Senior | D4 | GENILLE, ORBIGNY | GENILLE Ent.2 | 17 licenciés à GENILLE 5 licenciés à ORBIGNY. Avis favorable. |
| Senior | D4 | ANCHE, RIVIERE | RIVIERE Ent.2 | 21 licenciés à ANCHE 21 licenciés à RIVIERE Avis favorable. |

| | | | | |
|--------|----|------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------|
| Senior | D4 | POUZAY, ST EPAIN | ST EPAIN Ent.1 | 7 licenciés à POUZAY 5 licenciés à ST EPAIN. Avis favorable. |
|--------|----|------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------|

Les ententes en seniors D5, Féminines et jeunes seront étudiées lors d'une prochaine réunion avant le début des compétitions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Patrick BASTGEN



Secrétaire général

Philippe GALLÉ



Président